

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Pour chaque projet, l'évaluation des acquis d'apprentissage se fait sous forme d'une remise finale, pondérée par une évaluation continue.</p> <p>L'évaluation des projets successifs donne lieu à une cote finale unique.</p> <p>Le recours à la méthode d'évaluation formative (et non certificative) peut être utilisée dans le cadre de la formation continue de l'étudiant (appréciation modulée, relative aux critères spécifiques de chaque projet, par exemple).</p> <p>En parallèle et pendant toute l'année, l'étudiant consigne dans un carnet d'atelier le fruit de ses explorations architecturales. L'évaluation de ce carnet sera effectuée en cours et en fin d'année. Ces évaluations complètent celles dévolues aux projets et contribuent à l'évaluation continue.</p> <p><u>La ou le titulaire pourra inviter un ou une expert-e extérieur-e qui pourra également donner un avis durant l'évaluation.</u></p> <p>Les critères d'évaluation permettant de valider la maîtrise des AA de l'activité sont les suivants (liste non exhaustive et modulée par projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence au cours ; • Organisation du travail individuel/groupe ; • Respect des consignes ; • Pertinence des hypothèses de travail et de leur développement ; • Intégration des caractéristiques contextuelles ; • Intégration des logiques de programmation et de dimensionnement ; • Intégration des logiques de composition ; • Intégration des logiques constructives et structurelles ; • Intégration des logiques de matérialisation ; • Cohérence globale du projet au regard des hypothèses de travail ; • Communication du processus de recherche par une argumentation pertinente. <p>L'année comprend trois énoncés dont la pondération est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet 1 : 25% • Projet 2 : 10% • Projet 3 : 60% • Carnet d'exploration 5% <p>Conformément à l'article 78 du Règlement général des études et des examens, l'évaluation finale (jury) ne sera organisée qu'une seule fois. Il n'y aura donc pas de possibilité de représenter cette unité d'enseignement lors de la session de septembre. En effet l'unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation continue avec une seule cote globale. Ces évaluations continues prennent la forme d'évaluations partielles dont les séances sont organisées en dehors des périodes d'évaluation en session selon un calendrier spécifique qui est diffusé en début d'année académique.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>L'étudiant s'exerce à l'architecture par le projet. Dans et par le projet, il développe une aptitude active à l'exploration et à l'analyse de références, à la confrontation d'idées et à l'intégration des connaissances.</p> <p>L'atelier d'architecture est un lieu d'échange et de travail où la présence de l'étudiant est requise.</p> <p>Dans le cadre des projets individuels et collectifs proposés, l'atelier exploite diverses méthodes pédagogiques et didactiques : l'interaction collective, les "tablées", l'accompagnement individualisé, l'affichage et les critiques</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/BXL	ARCB1BA	20	LBARC1101	